

Ville de FORGES-LES-EAUX

Délibération du conseil municipal

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT

Le 12 Janvier 2017 à 19h30

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par convocation en date du 6 janvier 2017 s'est réuni au Théâtre Municipal de FORGES-LES-EAUX en séance publique, sous la présidence de M. LEJEUNE, Maire.

Etaient présents : M. LEJEUNE, L. LEMASSON, F. GODEBOUT, M. BONINO, J. DECOUDRE, C. LESUEUR, B. CAILLAUD, F. ASSELIN, C. MORDA, P. DEGUINE, O. LEVACHER, J. TROUDE, Ph. DUMONTIER, Y. REY, J. BOURDON, M.L. BLANPAIN, N. QUERREC, E. GOUBERT, N. MATHON, Ph. HANIN T. MARTIN, D. VERNIER, E. BOULOCHÉ, C. CORDONNIER, P. TURBAN, R. SORTAMBOSC, P. DUPUIS, D. LEMASSON, A. MARC, M.F. SOYER

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : A. ROBERT à N. MATHON, N. LÉBOUVIER à J. DECOUDRE, L. GROGNET à F. GODEBOUT, N. DALLIER à P. TURBAN, P. DURY à R. SORTAMBOSC

Secrétaire de séance : Clément CORDONNIER

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Michel LEJEUNE propose de désigner Clément CORDONNIER en qualité de secrétaire de séance,

Il n'y a pas d'observation.

PROCES VERBAL de la séance du 19 Décembre 2016

Michel LEJEUNE demande si tous les conseillers ont bien reçu le PV de la séance du 19 Décembre 2016 et s'il y a des observations.

Il n'y a pas d'observation.

Le PV est adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire

Monsieur le maire rend compte de la décision qu'il a été amené à prendre en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Décision n° 2016-22 : Marché public VVF Le Milcipie - Avenant N°1 - Lot 5 - Menuiseries Extérieures et Intérieures

Décision n° 2016-23 : Marché public VVF Le Milcipie - Lot 2 - Génie Civil

Décision n° 2016-24 : Emprunt de 1 060 000 € auprès de la CDC

2017-01

ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNE DE FORGES LES EAUX A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 4 RIVIÈRES

Madame la Préfète de la Seine-Maritime et Monsieur le Préfet de l'Eure ont créé par arrêté du 1^{er} décembre 2016, la Communauté de Communes des 4 rivières issue de la fusion des Communautés de Communes du Bray Normand du canton de FORGES LES EAUX et des Monts et de l'Andelle.

Ce même arrêté a fixé le nombre des conseillers communautaires représentant les communes.

Ainsi, FORGES LES EAUX disposera de 9 conseillers, pour mémoire nous en avions 14 dans la Communauté de Communes du canton de FORGES LES EAUX.

Il y a donc lieu de procéder à l'élection de 9 délégués au sein de la nouvelle Communauté de Communes des 4 rivières.

La commune de FORGES LES EAUX passant de 14 conseillers à 9, il s'agit d'établir des listes avec un maximum de 9 candidats par liste, des listes incomplètes peuvent également être présentées, telles que des listes à un nom. Les candidats doivent obligatoirement faire partie de la liste de conseillers communautaires sortants.

Il s'agit d'un scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne (Art. L 5211-6-2 alinéa C).

2 listes sont présentées.

La liste de Michel LEJEUNE composée de :

M. LEJEUNE
M. BONINO
F. GODEBOUT
C. LESUEUR
J. DECOUDRE
F. ASSELIN
B. CAILLAUD
L. LEMASSON
L. GROGNET

La liste de Pierre TURBAN composée de P. TURBAN.

Il est procédé à un vote à bulletin secret, à l'appel du maire chacun a pu déposer son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement a été effectué par Clément CORDONNIER et Emilie BOULOCHÉ. Le résultat est le suivant :

Votants : 35
Blanc et nul : 0
Suffrages exprimés : 35
Liste Michel LEJEUNE : 31
Liste Pierre TURBAN : 4

Après répartition des sièges à la plus forte moyenne, la liste Michel LEJEUNE obtient 8 sièges et la liste Pierre TURBAN obtient 1 siège.

Sont donc élus délégués de la commune de FORGES LES EAUX à la Communauté de Communes des 4 Rivières.

Michel LEJEUNE
Martine BONINO
Frédéric GODEBOUT
Christine LESUEUR
Joël DECOUDRE
Françoise ASSELIN

Bernard CAILLAUD
Lionel LEMASSON
Pierre TURBAN

2017-02

AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDIT DE PAIEMENT

Michel LEJEUNE donne lecture du projet de délibération suivant :

Lors des divers contentieux qui nous ont opposé avec la société BIGARD, une parcelle de l'ensemble immobilier des abattoirs a toujours été exclue des différentes requêtes au motif qu'elle est la propriété de la société ARCADIE CENTRE EST.

Nous avons, il y a de nombreux mois, manifesté notre intention de procéder à l'acquisition de cette parcelle AL 191 d'une contenance de 1000 m².

Maître MULLER, Notaire nous a informé que la société ARCADIE CENTRE EST représenté par Maître MERCIER, liquidateur amiable de la dite société, serait d'accord pour céder cette parcelle moyennant la somme de 34 000,00 € net vendeur.

Cette parcelle est bâtie, il y a dessus un grand bâtiment de stockage en bois.

Aussi, je vous propose d'inscrire cette opération en Autorisation de Programme à venir sur le prochain Budget 2017 de la Ville à l'article 211.020.

N° AP/CP	OPÉRATION	AP	2017
1	Acquisition d'une parcelle de terrain + frais d'acte	40 000, 00 €	40 000, 00 €

Pierre TURBAN demande si cette acquisition s'inscrit dans le projet des abattoirs et si ce bâtiment est utile.

Christine LESUEUR lui répond qu'actuellement on y gare le car de la commune.

Pierre TURBAN indique que la FNSEA s'est positionnée contre le projet d'abattoir de Forges-les-Eaux.

Michel LEJEUNE lui répond qu'au départ la FNSEA était effectivement contre, mais elle a changé d'avis depuis. Il ne souhaite pas s'étendre sur le sujet au risque de devenir désagréable avec certains.

Le CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques), qui se tenait cet après-midi même, s'est très bien déroulé avec la présence, notamment, d'associations de consommateurs.

Il n'y a pas d'autre observation.

Cette délibération est adoptée à 32 voix pour et 3 abstentions (N. DALLIER, P. TURBAN, R. SORTAMBOSC)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Michel LEJEUNE informe qu'il a été sollicité afin de proroger de 2 ans les mises à dispositions de 10 hectares de terrains agricoles à Messieurs **BOUQUET** (8 ha) et **CELLIER** (2ha).

Martine BONINO donne des informations sur les dates du prochain jumelage et sur l'élection de Miss Prestige Nationale.

La séance est levée à 20h10